



Election du bureau conseil scientifique

N°CS/2026/022

Le Conseil scientifique de l'établissement public du Parc national de La Réunion,

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L. 331 4 et R. 331-32 ;
Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007, créant le Parc national de La Réunion ;
Vu le décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014, approuvant la charte du Parc national de La Réunion fixant les modalités d'application de la réglementation en cœur (MARCœur) ;
Vu l'arrêté préfectoral n° 318 du 12 mars 2026 portant renouvellement du conseil scientifique de l'établissement public du Parc national de La Réunion ;
Vu le règlement intérieur du Conseil scientifique ;

Considérant la réunion du conseil scientifique du 12 mai 2026 ;

Considérant les procès-verbaux des élections du bureau du conseil scientifique du Parc national de La Réunion du 12 mai 2026 ;

Le bureau du conseil scientifique du Parc national

Le bureau du conseil scientifique est composé de :

- Président : Gérard COLLIN
- Première vice-présidente : Isabeau JURQUET
- Second vice-président : Jean-Bernard PAUSE
- Membres : Claudine AH-PENG, Catherine MOREL et Yohan POUTEAU.

Le 13 mai 2026

Le Président du Conseil scientifique

Gérard COLLIN

Le directeur adjoint du Parc national

Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur Adjoint
Paul FERRAND

Paul FERRAND

Page 1 sur 1